

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

**OBJET :**

**Séance du : mercredi 29 avril 2026**

**ELECTION DES VICE-  
PRÉSIDENTS  
D'ANNEMASSE AGGLO  
(15ÈME POSTE DE  
VICE-PRÉSIDENT(E))**

**Convocation du : 23 avril 2026**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI**

**N° CC\_2026\_0043**

**Membres présents :**

Cristian GUERET, Carole DARCY, Thierry BOUVET, Guillaume MATHELIER, Gabriel DOUBLET, Nadia MUGNIER, Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Nastia OUEJDOUNI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Sara SHALA-MALOKU, Steve BONNARD, Férial DJAFFALI, Sébastien LESAGE, Christophe MAYCA, Stéphane HAMZA, Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ, Cüneyt YESILYURT, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Daniëlle COTTET, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER, Eddy BARONNET, Christine MOUCHET, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX, Johann BONTEMPS, Christiane CHAVANNE, Jean-Marc CHEVALLEY

**Représentés :**

Chadia LIMAM par Maxime GACONNET, Anissa HADDAD par Férial DJAFFALI, Charline CHÉNOT par Sébastien LESAGE, Joseph FAVRE par Dominique LACHENAL, Anne-Marie BRDAR par Cüneyt YESILYURT, Rosanna DULLAART par Denis SERVAGE, Anne VINDEVOGEL par Bernard BOCCARD

**Excusés :**

Isabelle VINCENT

\*\*\*

Vu l'arrêté n°PREF DRCL BCLB-2025-0049 en date du 29 septembre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire d'Annemasse Agglo ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-2, L. 5211-6, L. 5211-10, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 ;

Vu la délibération n°CC\_2026\_0035 en date du 15 avril 2026 ;

Vu la délibération n°CC\_2026\_00.. en date du 29 avril 2026 portant modification de la composition du Bureau communautaire, avec, notamment, la création d'un 15ème poste de vice-président ;

Les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints (articles L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT) pour déterminer les règles applicables et les modalités d'élection des membres du Bureau communautaire des EPCI à fiscalité propre.

Les vice-présidents sont élus au scrutin secret, uninominal à trois tours.

Vu le procès-verbal de l'élection du vice-président annexé au présent acte ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

DECIDE :

DE PROCLAMER Christine BURKI, conseillère communautaire, élue 15ème vice-présidente et la déclare installée ;

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET  
Date de signature : 30/04/2026  
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI  
Date de signature : 30/04/2026  
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*



**Annemasse Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération

DEPARTEMENT DE LA  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 074-200011773-20260430-CC\_2026\_0043-DE



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

**Nombre de conseillers en exercice : 56**

**PROCES-VERBAL RELATIF A L'ELECTION  
DU 15EME VICE-PRESIDENT D'ANNEMASSE AGGLO ET  
DES MEMBRES ELUS DU CIAS**

Le 29 avril 2026, à 18h30, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 et de l'article L. 5211-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons Agglomération, dite Annemasse Agglo, se sont réunis à l'hôtel d'agglomération 11, avenue Emile Zola à Annemasse sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gabriel DOUBLET, Président de la Communauté d'agglomération, le 23 avril 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents les conseillers communautaires titulaires suivants :

	NOM	PRESENT	ABSENT	REPRESENTE PAR
<b>COMMUNE D'AMBILLY</b>				
1	Monsieur Cristian GUERET	X		
2	Madame Carole DARCY	X		
3	Monsieur Thierry BOUVET	X		
4	Monsieur Guillaume MATHELIER	X		
<b>COMMUNE D'ANNEMASSE</b>				
5	Monsieur Gabriel DOUBLET	X		
6	Madame Nadia MUGNIER	X		
7	Monsieur Maxime GACONNET	X		
8	Madame Chadia LIMAM		X	Nakime Gacomet
9	Monsieur Amine MEHDI	X		
10	Madame Nastia OUEJDOUNI	X		
11	Monsieur Christophe BORREL	X		
12	Madame Radjaa MEHDI	X		
13	Monsieur Samir BASSIM	X		
14	Madame Sara SHALA-MALOKU	X		
15	Monsieur Steve BONNARD	X		
16	Madame Férial DJAFFALI	X		
17	Monsieur Sébastien LESAGE	X		
18	Madame Anissa HADDAD		X	n. Djaffali Ferial
19	Monsieur Christophe MAYCA	X		
20	Madame Charline CHENOT		X	Sébastien Lesage
21	Monsieur Stéphane HAMZA	X		
22	Madame Dominique LACHENAL	X	X	
23	Monsieur Joseph FAVRE		X	Dominique Lachenal
24	Madame Mylène SAILLET RAPHOZ	X		
25	Monsieur Cuneyt YESILYURT	X		
26	Madame Anne-Marie BRDAR		X	n Cuneyt Yesilyurt
<b>COMMUNE DE BONNE</b>				
27	Monsieur Denis SERVAGE	X		
28	Madame Rosanna DULLAART		X	n Denis Servage
<b>COMMUNE DE CRANVES-SALES</b>				
29	Monsieur Bernard BOCCARD	X		
30	Madame Marion BARGES-DELATTRE	X		
31	Monsieur Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX	X		
32	Madame Anne VINDEVOGEL		X	Bernard Baccard



COMMUNE D'ETREMBIERES			
33	Monsieur Nicolas TEREINS	X	
34	Madame Sandra SALVATGE	X	
COMMUNE DE GAILLARD			
35	Monsieur Antoine BLOUIN	X	
36	Madame Isabelle VINCENT		X
37	Monsieur Jean-Paul BOSLAND	X	
38	Madame Odette MAITRE	X	
39	Monsieur Stéphane PASSAQUAY	X	
40	Madame Nadège ANCHISI	X	
COMMUNE DE JUVIGNY			
41	Monsieur Denis MAIRE	X	
COMMUNE DE LUCINGES			
42	Madame Christine BURKI	X	
COMMUNE DE MACHILLY			
43	Madame Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI	X	
COMMUNE DE SAINT-CERGUES			
44	Monsieur Jean COMBETTE	X	
45	Madame Danielle COTTET	X	
COMMUNE DE VETRAZ-MONTHOUX			
46	Monsieur Patrick ANTOINE	X	
47	Madame Anne-Lise VOUTAY	X	
48	Monsieur Jean-Pierre BELMAS	X	
49	Madame Pascale PELLIER	X	
50	Monsieur Eddy BARONNET	X	
51	Madame Christine MOUCHET	X	
COMMUNE DE VILLE-LA-GRAND			
52	Monsieur Christophe CALLAY	X	
53	Madame Coralie FERNEX	X	
54	Monsieur Johann BONTEMPS	X	
55	Madame Christiane CHAVANNE	X	
56	Monsieur Jean-Marc CHEVALLEY	X	

Etaient présents/absents les conseillers communautaires suppléants suivants des communes disposant d'un seul titulaire :

	NOM	PRESENT	ABSENT
COMMUNE DE JUVIGNY			
1	Monsieur Sylvain COLLIAT		X
COMMUNE DE MACHILLY			
3	Monsieur Benjamin WILLEN		X

Ces conseillers suppléants participent avec voix délibérative au vote du Conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

## INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M/Mme ANCHISI Nadège a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance par le Conseil communautaire en application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Sous la présidence de D. Doubet G. le Conseil communautaire procède à l'élection du 15<sup>ème</sup> vice-président d'Annemasse Agglo.

**ELECTION DU 15EME VICE-PRESIDENT D'ANNEMASSE AGGLO**

Monsieur Doubet..... préside l'assemblée.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil.

<b>Nombre de conseillers communautaires :</b>	<b>56</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>48</b>
<b>Nombre de conseillers représentés :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de conseillers absents :</b>	<b>1</b>

Il a constaté que la condition de quorum était atteinte, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

A la suite de la modification de la délibération déterminant le nombre de vice-présidents et autres membres du Bureau, le Président invité ensuite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du 15<sup>ème</sup> vice-président. Il a rappelé qu'en application des articles L.5211-2 et L. 5211-10 du CGCT, les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président a indiqué qu'en vertu de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de vice-présidents d'Annemasse Agglo ne pouvait être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Au vu de ces éléments, le Conseil communautaire a fixé à 15 le nombre de vice-présidents.

**CONSTITUTION DU BUREAU - DESIGNATION DES ASSESSEURS**

Le Conseil Communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- BARGES-DE LATRE Marion
- MEHDI Radja
- CALLAY Christophe
- VOUTAY Anne-Lise
- 
- 
- 
- 
- 

**DEROULEMENT DE CHAQUE TOUR DE SCRUTIN**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Communauté d'agglomération. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Les conseillers communautaires détenteurs d'un pouvoir sont venus voter à l'appel du nom de leur mandant dans les mêmes conditions.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau, en application de l'article L. 66 du Code électoral, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant

l'indication du scrutin concerné. De même, les bulletins blancs sont décomptés dans le procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**RESULTAT DU 1ER TOUR DE SCRUTIN :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 51.....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 3.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 1.....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] 51.....
- f. Majorité absolue 26

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BURKI Christine	51	cinquante et un

**RESULTAT DU 2EME TOUR DE SCRUTIN :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] .....
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**RESULTAT DU 3EME TOUR DE SCRUTIN :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] .....
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**PROCLAMATION DE L'ELECTION DU 15eme VICE-PRESIDENT**

M/Mme BURK..... a été proclamé(e) 15<sup>ème</sup> vice-président(e) de la Communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons Agglomération et immédiatement installé(e).

**ELECTION DES MEMBRES ELUS D'ANNEMASSE AGGLO AU CIAS**

**RESULTAT DU 1ER TOUR DE SCRUTIN :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 25.....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 1.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 1.....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] 23.....
- f. Majorité absolue 12.....

LISTES (Lettre dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>LISTE A</u>	<u>54</u>	<u>cinquante quatre</u>

**RESULTAT DU 2EME TOUR DE SCRUTIN :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] .....
- f. Majorité absolue .....

LISTES (Lettre dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres



**PROCLAMATION DES RESULTATS :**

Est proclamé en qualité de :

15<sup>ème</sup> vice-président(e) de la Communauté d'agglomération  
Annemasse Les Voirons Agglomération

Mme Christine BURKI

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 29/4, à 19 heures, 22 minutes, à Annemasse, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le Président, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président

Le secrétaire

Les assesseurs



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL

FEUILLE D'EMARGEMENT  
ELECTION DU 15<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT D'ANNEMASSE AGGLO1<sup>er</sup> TOUR

	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	REPRESENTE(E) PAR	SIGNATURE
<b>COMMUNE DE BONNE</b>			
1	Denis SERVAGE		
2	Rosanna DULLAART		
<b>COMMUNE D'ETREMBIERES</b>			
3	Nicolas TEREINS		
4	Sandra SALVATGE		
<b>COMMUNE DE GAILLARD</b>			
5	Antoine BLOUIN		
6	Isabelle VINCENT		
7	Jean-Paul BOSLAND		
8	Odette MAITRE		
9	Stéphane PASSAQUAY		
10	Nadège ANCHISI		
<b>COMMUNE DE VILLE-LA-GRAND</b>			
11	Christophe CALLAY		
12	Coralie FERNEX		
13	Johann BONTEMPS		
14	Christiane CHAVANNE		
15	Jean-Marc CHEVALLEY		
<b>COMMUNE DE VETRAZ-MONTHOUX</b>			
16	Patrick ANTOINE		
17	Anne-Lise VOUTAY		
18	Jean-Pierre BELMAS		
19	Pascale PELLIER		
20	Eddy BARONNET		
21	Christine MOUCHET		
<b>COMMUNE DE MACHILLY</b>			
22	Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI		
<b>COMMUNE DE LUCINGES</b>			
23	Christine BURKI		
<b>COMMUNE DE JUVIGNY</b>			
24	Denis MAIRE		



**COMMUNE DE CRANVES-SALES**

25	Bernard BOCCARD		
26	Marion BARGES-DELATTRE		
27	Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX		
28	Anne VINDEVOGEL		

**COMMUNE DE SAINT-CERGUES**

29	Jean COMBETTE		
30	Danielle COTTET		

**COMMUNE D'AMBILLY**

31	Cristian GUERET		
32	Carole DARCY		
33	Thierry BOUVET		
34	Guillaume MATHELIER		

**COMMUNE D'ANNEMASSE**

35	Gabriel DOUBLET		
36	Nadia MUGNIER		
37	Maxime GACONNET		
38	Chadia LIMAM		
39	Amine MEHDI		
40	Nastia OUEJDOUNI		
41	Christophe BORREL		
42	Radjaa MEHDI		
43	Samir BASSIM		
44	Sara SHALA-MALOKU		
45	Steve BONNARD		
46	Férial DJAFFALI		
47	Sébastien LESAGE		
48	Anissa HADDAD		
49	Christophe MAYCA		
50	Charline CHENOT		
51	Stéphane HAMZA		
52	Dominique LACHENAL		
53	Joseph FAVRE		
54	Mylène SAILLET RAPHOZ		
55	Cuneyt YESILYURT		
56	Anne-Marie BRDAR		